

Informations Municipales

Conseil municipal du 24 novembre : compte rendu

Avant qu'il ne soit rendu compte des actes du Maire, un point est retiré de l'ordre du jour de la séance, à savoir : la signature d'un **commodat** avec le principal propriétaire du bâtiment de l'école privée, des experts doivent au préalable établir un rapport sur l'état du bâtiment.

Dans le cadre de la **modification n°7** du **PLU**, il est à nouveau demandé la suppression partielle de l'ER n°32 au droit de la parcelle AS 98. Le Conseil est favorable à la demande de Vernaison d'inscrire un polygone d'implantation sur le stade, chemin de la Traille.

Le conseil a mandaté Mme RIONDET pour rencontrer élus et membres d'associations de villes d'Europe de l'Est pour envisager un **jumelage**. Elle s'est rendue à BUCAREST pour un montant de 271,32 € le 20 septembre. Le Conseil approuve le remboursement de ces frais.

Le Grand Lyon a revu le calcul de la subvention des communes adhérentes à son **Comité des œuvres sociales**. Le Conseil accepte la participation revalorisée de 15% de 2009 : elle n'a pas été revue depuis 10 ans. En revanche le Conseil refuse de valider le principe proposé de hausse forfaitaire pour les années suivantes et demande plus d'explications.

Le Conseil adopte une série de délibérations relatives au personnel :

- la **création d'un poste de Brigadier principal** à pourvoir par l'avancement de grade du Brigadier qui a l'ancienneté réglementaire.
- la **création d'un poste de rédacteur à 60%** pour anticiper le départ à la retraite d'un agent chargé notamment de la gestion administrative des carrières
- les conditions dans lesquels un agent peut utiliser son **véhicule personnel pour des déplacements professionnels** et les modalités de prises en charge des dépenses

Il est ensuite proposé de délibérer en faveur d'une indemnisation de 21 600 €ht de travaux supplémentaires effectués par la société **Greenstyle** aux écoles. Le Conseil approuve la **convention transactionnelle** permettant cette indemnisation.

Enfin, les **réajustements budgétaires de fin d'année** sont soumis au vote du Conseil. L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement reste inchangé, à 2 844 200.00 € et celui de la section d'investissement passe à 1 473 3781.88 €.

Commissions Sports, associations et cadre de vie : un projet pour les jeunes et une réunion le 16 décembre

L'équipe municipale, suite à la demande de plusieurs jeunes adolescents de la commune, a engagé une démarche de travail avec eux pour examiner, ensemble, la possibilité d'aménager un espace de rencontre convivial et sécurisé sur la commune.

Afin de recueillir et d'intégrer dans ce projet les besoins, souhaits, d'un maximum de jeunes du village, ainsi que de leurs parents, la [Commission Sports et Associations](#) et la [Commission Cadre de Vie](#) proposent à l'ensemble des personnes intéressées,

Une première réunion publique de travail
Mercredi 16 décembre à 19h00
Au Club House du Tennis

L'objectif est que le futur aménagement puisse répondre au mieux aux souhaits des jeunes du village et qu'ils puissent s'engager aux côtés de l'équipe municipale pour l'élaboration, la mise en œuvre et assurer la pérennité de l'équipement.

Les parents sont également conviés à participer à cette phase de concertation afin de pouvoir construire un projet cohérent pour l'ensemble de la population. Cette première séance de travail sera suivie d'autres dans les mois à venir jusqu'à la finalisation du projet définitif. Ainsi la réunion suivante aura lieu le vendredi 8 janvier prochain à 19h00 également au club house du tennis.

Club de Tennis de Solaize

Plusieurs habitants du village ont fait part, depuis plusieurs mois, de difficultés d'accès aux cours de tennis municipaux. La commission Sports et Associations travaille depuis le printemps 2009 avec le club de tennis pour remédier à ces difficultés et permettre à toute personne qui souhaite pratiquer de pouvoir accéder et utiliser les équipements communaux. Une réunion sera organisée en début d'année 2010 avec les adhérents de la saison 2008/2009, de la saison actuelle et toutes les personnes intéressées, afin de rechercher des solutions pérennes. La date et l'horaire seront communiqués dans un prochain Flash Info.

La commune et le Grand Lyon vous informent : attention !

Fêtes de fin d'année riment parfois avec ventes de calendriers. Quelques précisions sur cette pratique : les ripeurs (éboueurs) agents du Grand Lyon n'ont **pas le droit d'effectuer de vente lucrative de calendrier**. En effet, les fonctionnaires doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit.

Il est, également, **interdit** aux ripeur-agents de nos prestataires privés **de solliciter des étrennes** car ils effectuent des prestations publiques. Cette interdiction est stipulée dans les contrats de collecte qui lient notre collectivité avec ces prestataires de service.

Informations des Associations

Matinée Huîtres du club de foot : dimanche 13 décembre à la Maison du Foot

Après le très beau succès du loto, le FCSSR et toute l'équipe de la commission des fêtes vous invite à sa traditionnelle matinée huîtres qui aura lieu le dimanche 13 décembre 2009 à la maison du foot à partir de 8 heures. Les huîtres de Bouzigues seront servies avec du Pic Poul de Pinet (vin blanc des coteaux du Languedoc (à boire avec modération)).

Buvette et huîtres à emporter sur place. Venez nombreux.

L'association de Danse de Solaize : Père Noël le 19 décembre

L'association Danse de Solaize prévoit la venue du Père Noël pour ses adhérents, durant les cours des enfants/ado les 14/15 et 19 décembre.

Informations des particuliers

Trouvé rue de la République un téléphone portable. Se renseigner à l'accueil mairie

Trouvé après le spectacle "Thé perché" une écharpe enfant. Se renseigner à l'accueil mairie

Location avenue des Tilleuls : contacter le 06 32 12 93 59 / 06 65 41 97 01 - **T1** de 20 m2, loyer + charges : 261,92 €/mois - **T1 de** 25 m2, loyer + charges : 316,98 €/mois